

Médecin traitant de l'enfant :

Nom :
Adresse:
N° de téléphone:.....

Personnes à joindre en cas de besoin :

1	2
Nom et prénom :..... téléphone :	Nom et prénom:..... téléphone :.....
3	4
Nom et prénom :..... téléphone :	Nom et prénom:..... téléphone :.....

Règlement intérieur :

Vous avez pris connaissance du règlement intérieur de l'accueil de loisirs Plume
Date : Signature :

L'Enfant peut-il rentrer seul ? Oui Non

Dans les 2 cas, complétez le document ci-joint nommé « fiche départ »

Ayant pris connaissance du fonctionnement des services et des conditions financières,
Je, soussigné,

Représentant légal 1 (nom et prénom).....
 Représentant légal 2 (nom et prénom).....

Responsable légal de l'enfant (nom et prénom).....

- 1/ Certifie exacts les renseignements portés sur cette fiche
- 2/ Autorise mon enfant à participer à toutes les activités de l'ALSH y compris les déplacements à pieds, à vélo, en transport en commun, en véhicule municipal, baignades, camping, visites....
- 3/ Atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur en vigueur au 1^{er} août 2015, dont un exemplaire m'a été remis (ce document est également téléchargeable sur www.chateaubourg.fr .

Fait à Mention « Lu et approuvé » et signature des deux représentants légaux.
Le.....

Documents à joindre à votre dossier :

- Photo d'identité
- Fiche de renseignements, dument complétée
- Fiche « départ » Autorisation parentale
- Fiche sanitaire de liaison
- Justificatif du quotient familial de moins de 3 mois (Dossier CAF ou MSA)
- Autorisation de prélèvement si besoin + RIB
- Fiche d'inscription pour les mercredis et (ou) vacances scolaires

Dossier à retourner au plus vite soit :

- à la Mairie de Châteaubourg (si renouvellement)
- Sur RDV Auprès de la directrice au 06.31.03.98.02 (pour les nouvelles inscriptions)



CHATEAUBOURG
SAINT-MELAINE/BROONS-SUR-VILAINE

AUTORISATION PARENTALE

Départ d'un enfant

NOM et Prénom de l'enfant :

Je soussigné :

Responsable légal de l'enfant, autorise le directeur(trice) de l'accueil de loisirs Plume à laisser mon enfant partir de l'accueil de loisirs :

Seul (minimum 6 ans) à partir de quelle heure ?

Rappel : Midi entre 11h30 et 12h et Après-midi entre 17h et 18h30

Accompagné de

(si autre personne que les représentants légaux)

J'ai bien pris note qu'une fois en dehors de l'accueil de loisirs mon enfant n'est plus sous la responsabilité du directeur(trice).

Date

signature



CHATEAUBOURG
SAINT-MELAINE/BROONS-SUR-VILAINE

AUTORISATION PARENTALE Utilisation de photos et vidéos

L'accueil de loisirs, dans le cadre de son travail pédagogique, utilise des photos et des vidéos des enfants de l'accueil de loisirs, des ateliers (etc....) pour ses différentes publications (journal, plaquette, site internet,...).

La loi nous fait obligation d'avoir l'autorisation écrite des parents.

L'article 9 du code Civil précise :

« Chacun a droit au respect de sa vie privée (...) Toute personne peut interdire la reproduction de ses traits (...) C'est à celui qui reproduit l'image d'apporter la preuve de l'autorisation ».

S'agissant de personnes mineures, le droit à l'image, mais aussi de façon plus générale, le respect de la personne, est d'application stricte. En conséquence, aucune photo d'enfant reconnaissable ne pourra être publiée sans une autorisation écrite des parents (ou tuteurs) indiquant précisément dans quel contexte pédagogique se situe cette photo ou vidéo.

Les œuvres et réalisations des enfants ne devront en aucun cas faire état du nom de famille de l'auteur. Seul le prénom est autorisé. Aussi, nous vous demandons de bien vouloir nous retourner le coupon ci-dessous, afin de connaître votre position.

Madame, Monsieur.....

Autorise(nt) l'accueil de loisirs de la commune de Châteaubourg à utiliser dans le cadre pédagogique (publications, site internet...) des photos et des vidéos de mon enfant (indiquer le nom et le prénom).....prises au cours d'activités.

Refuse(nt) l'utilisation des photos et des vidéos de mon enfant. (Indiquer le nom et le prénom).....

Fait à.....Le.....

Signature,

